

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact sur la biodiversité, et plus spécialement sur les chiroptères.

L'état initial présenté par l'étude dresse un inventaire particulièrement riche et diversifié, et par conséquent des enjeux particulièrement forts qui auraient dû conduire le promoteur à éviter cette zone pour implanter des éoliennes.

Toutefois, il est étonnant de noter de graves omissions difficilement acceptables comme expliqué ci-après.

Page 84/239

« VII-A.3. Conclusion sur les données associatives

../.. De nombreux gîtes d'été sont connus au sein du périmètre d'étude, dont **3 importantes colonies de parturition** pour le secteur : une colonie de Grands murins, une de Pipistrelles commune et une de Noctules communes. Ces deux dernières espèces sont particulièrement vulnérables à l'éolien.

En hiver également, une centaine de gîtes sont connus dans le secteur et les effectifs observés y sont parfois importants pour les espèces cavernicoles : Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Murin à moustaches et Petit Rhinolophe. »

Page 96/239 :

« La Figure 5 ci-dessus démontre que cette **activité globale « très élevée »** masque d'importante différences d'activité entre les points d'écoute. Ainsi, 6 d'entre eux (les points n°2, 5, 7, 9, 11 et 13) dépassent les **100 contacts/heures** tandis qu'à l'inverse les points n°3, 4 et 10 n'atteignent pas les 50 contacts/heure. Il s'agit des points les plus éloignés, hormis le n°8, d'une quelconque lisière arborée ce qui peut expliquer la faible activité qui y est enregistrée.

Ce résultat paraissait donc prévisible étant donné que l'activité des chiroptères est connue pour être plus importante à proximité des lisières boisées. »

En supplément de cet état initial mentionné, de graves omissions sont à préciser, concernant les gîtes d'été et d'hivernages, qui sont pourtant connus et dont certains ont été signalés aux observateurs de CERA environnement par mail (à Mme Ludivine Cazin).

Si le gîte au château de La Plaine a bien été enregistré, les gîtes les plus proches des éoliennes (comme par hasard) n'ont pas été visités ni répertoriés.

1 – un gîte dans une grange à l'entrée de Cernay, donc à 600m de la ZIP.

2 – un gîte dans le clocher de l'église de Doussay.

Concernant les enjeux, il est avéré une très grande diversité d'espèces de chiroptères (19 espèces sur les 22 connues dans la Vienne!!!!) et une très forte activité avec un constat de plus de 100 contacts/heure EN MOYENNE !!!

Cet initial rendait d'emblée la nécessité d'EVITER cette zone.

On peut lire dans cette étude page 120:

« Synthèse des enjeux chiroptères

../.. Sur la période considérée, le **niveau d'activité horaire moyen enregistré au sol en prenant en compte tous les points de relevés était très élevé** (activité moyenne de 108,77 contacts/h). Ce niveau d'activité et l'**importante diversité d'espèces recensées (19 espèces, sur les 22 connues dans la Vienne)** témoignent de l'intérêt de la zone d'étude pour les chiroptères.

Le **Grand Rhinolophe** et la **Noctule commune** ont un **niveau d'enjeu évalué à « fort »** sur le site, notamment en raison de leur statut désormais « vulnérable » en Poitou-Charentes. Ces espèces ont

été enregistrées sur plusieurs points d'écoute et aux trois saisons pour la Noctule commune (seulement été et automne pour le Grand Rhinolophe). La Noctule commune a par ailleurs également été régulièrement détectée en hauteur (micro du mât de mesure) et les milieux boisés de la ZIP représentent des gîtes potentiels pour cette espèce arboricole.

Le **Murin de Daubenton** et le **Murin de Beschtein** possèdent également des statuts défavorables localement et/ou au niveau national mais leur enjeu a été légèrement pondéré (« assez fort ») du fait de leur faible niveau d'activité sur le site. Il n'est toutefois pas exclu que les milieux boisés du site offrent à ces deux espèces des gîtes arboricoles favorables.

De par son fort niveau d'activité et son omniprésence sur tous les points et lors de chaque inventaire, la **Pipistrelle commune** présente elle aussi un enjeu « assez fort » sur l'aire d'étude. Elle représente près des ¾ de l'activité au sol enregistrée lors des inventaires et un gîte avec quelques individus a pu être identifié dans le bourg de Cernay.

Le **Petit Rhinolophe** a été enregistré à plusieurs reprises en automne dans la ZIP. Cette espèce « quasi-menacée » en Poitou-Charentes possède un gîte avéré au niveau du château de la Plaine, non loin de la ZIP.

La **Noctule de Leisler** et la **Sérotine commune**, elles aussi « quasi-menacées » localement, ont un niveau d'activité modéré dans l'aire d'étude et ont été détectées sur plus de la moitié des points ce qui contribue à leur attribuer un enjeu assez fort.

La **Pipistrelle de Kuhl** enfin est la dernière à présenter un enjeu assez fort, du fait de son statut en Poitou-Charentes ainsi que de son fort niveau d'activité sur l'ensemble de l'aire d'étude.

../..

au niveau du Château de la Plaine, sur la commune de

Savigny-sous-Faye. Deux individus ont été observés au niveau d'une cave, le 2 mars 2020. Aux dires de la propriétaire, ces individus sont présents depuis plusieurs années. Lors d'une visite supplémentaire le 8 juillet 2020, 10 Petits Rhinolophes adultes au total étaient présents (une colonie de 8 ainsi que 2 autres individus, isolés dans d'autres pièces du château). Ce château constitue donc un gîte hivernal mais également estival pour cette espèce. Il se situe à 1,3 km du périmètre du projet. Par ailleurs un gîte estival hébergeant 3 ou 4 Pipistrelles communes a été identifié dans le bourg de Cernay (ancienne grange). L'endroit n'étant que peu accessible, l'identification des espèces s'est faite au détecteur le 9 juillet 2020, lors de la sortie de gîte. Ce site se situe à 675 mètres du périmètre du projet.

Les données récoltées sur l'aire d'étude immédiate, complétées par les données associatives de Vienne Nature au sein de l'aire d'étude éloignée, permettent d'estimer que les chiroptères constituent un enjeu très important sur le secteur, en particulier les espèces d'intérêt communautaire et les espèces forestières recensées. »

La conclusion concernant les enjeux est sans appel. « Les chiroptères présentent un enjeu TRES FORT, et en particulier pour les espèces d'intérêt communautaire ET les espèces forestières !!!!!

Au vu de ces conclusions, émanant d'un bureau d'étude mandaté par LE promoteur, il est primordial de reconnaître que ce site devait donner lieu à l'EVITEMENT, car aucune mesure de réduction suffisamment efficace ne garantira la minimisation à un seuil acceptable le taux de mortalité par collision et barotraumatisme.

Pour cette raison, et en l'absence de dérogation pour détruire des chiroptères tous protégés, un avis défavorable de votre part s'impose.